

HOUSSE DE TAPIS SCOLAIRES ET POLYVALENTS

6000-6006-6031-6050
 6100-6102-6107-6110
 6112-6115-6117-6120
 6124-6126

Dossier P186981 – Document DE/1 – Page 1/5

LABORATOIRE
NATIONAL
DE MÉTROLOGIE
ET D'ESSAIS



LABORATOIRE DE TRAPPES
 29 Avenue Roger Hennequin – 78197 Trappes Cedex
 Tél : 01 30 69 10 00 – Fax : 01 30 69 12 34

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 14 novembre 2018

N° P186981 - DE/1

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : SAINT FRERES SAS - SIOEN
 4 Route de Ville
 80420 FLIXECOURT
 France

Marque commerciale : B7xxx - P7xxx - S7xxx - G7xxx - D7xxx

Description sommaire :
Composition globale : Toile polyester enduite sur une face ignifugé
Utilisation : Bache, Banderole, militaire, sport et alèse de matelas
Masse : (600 ± 60) g/m²
Epaisseur : (0,580 ± 0,058) mm
Coloris : Divers

Rapport d'essais : N° P186981 - DE/1 du 14 novembre 2018
Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
 Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995)

Classement :

M2

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE
 VALABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P186981 - DE/1 annexé.
 Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 5 pages.

Trappes, le 14 novembre 2018



Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Maxime MAJ